



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DU CAP-ROUGE

## **1<sup>re</sup> ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 8 février 2012 à 19 h  
Centre communautaire de Cap-Rouge  
4473, rue Saint-Félix, salle du conseil**

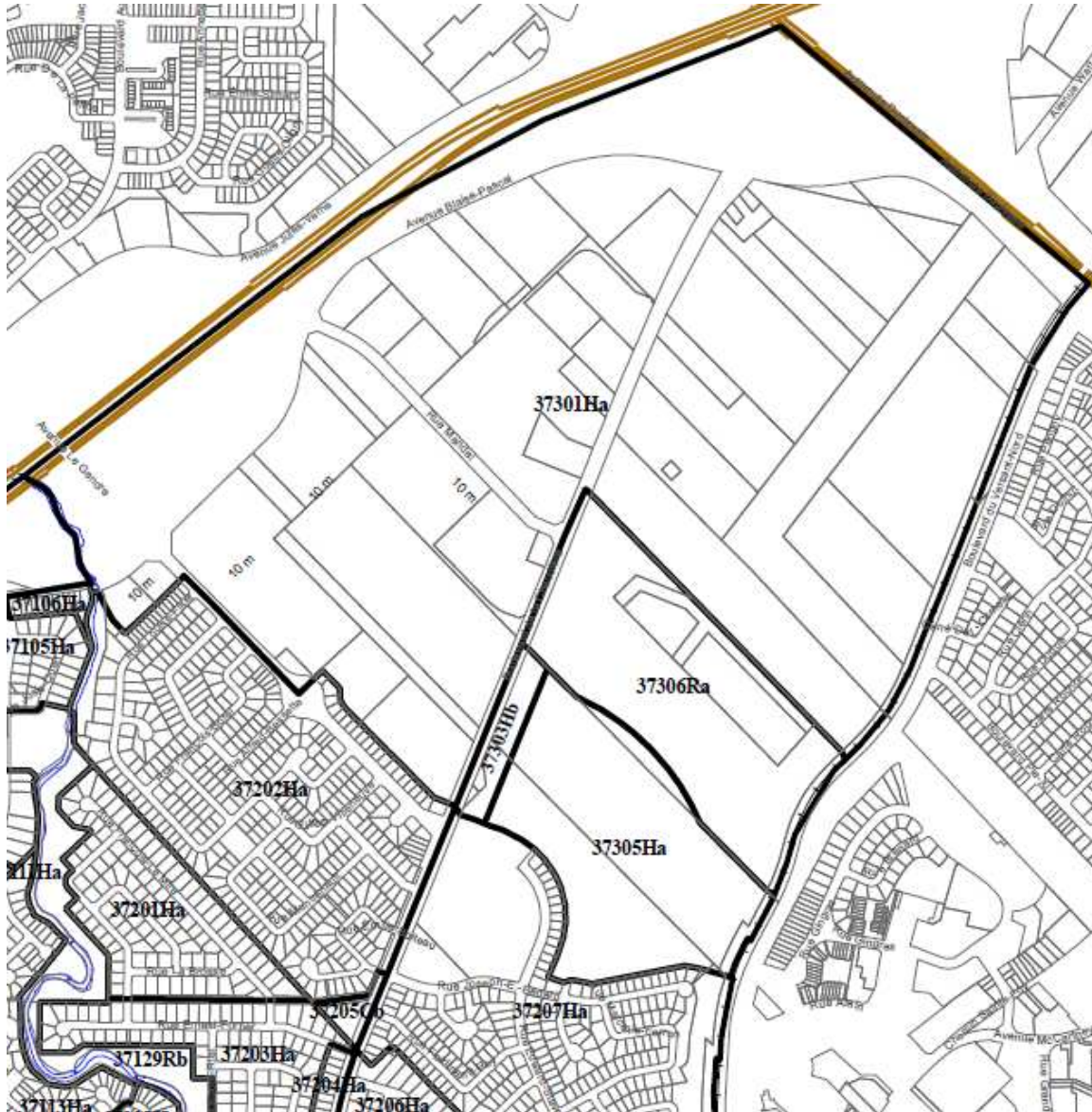
### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

12-AS-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
12-AS-02	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	19 h 05
12-AS-03	Modification au règlement R.C.A.3V.Q.4, zone visée : 37301Ha <ul style="list-style-type: none"><li>○ Présentation du projet</li><li>○ Questions et commentaires du public</li><li>○ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier</li></ul>	19 h 10
12-AS-04	Divers	20 h 55
12-AS-05	Levée de l'assemblée	21 h



## OBJET DE LA DEMANDE

Le projet consiste en la création des trois zones 37303Hb, 37305Ha et 37306Ra à même une partie de la zone 37301Ha.



La zone 37305Ha est une zone de faible densité qui permettra de parachever la dernière phase du développement résidentiel de l'Érable rouge.

La zone 37303Hb qui est localisée le long du boulevard Chaudière est une zone de moyenne densité, minimum 2 logements et maximum 4.

Et finalement, la zone 37306Ra dont le seul usage permis est le groupe R4 espace de conservation naturelle qui comprend les usages visant la conservation des espaces reconnus pour leur rareté ou leur valeur naturelle, comme leur richesse écologique ou leur paysage naturel d'intérêt. Aucune construction n'est permise dans cette zone.